

## DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

### DEMANDEUR (PROPRIETAIRE)

NOM : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

### OBJET DE L'AUTORISATION

NOM & ADRESSE ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

ADRESSE DES TRAVAUX : \_\_\_\_\_

DESIGNATION : \_\_\_\_\_

REFERENCE ET DATE DE L'AUTORISATION DE TRAVAUX ACCORDEE : \_\_\_\_\_

DATE DE COMMENCEMENT \_\_\_\_\_ DUREE \_\_\_\_\_

SUPERFICIE AU SOL DE L'ECHAFAUDAGE : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

### TAXATION DOMAINE PUBLIC - DELIBERATION du 8 décembre 2011

Facturation à l'utilisateur du domaine public

Tarif échafaudage : 0,50 € / jour / m<sup>2</sup>      soit : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x \_\_\_\_\_ jours X 0,50 € = \_\_\_\_\_ €

Tarif occupation domaine publique : 0,50 € / jour / m<sup>2</sup>      soit : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> x \_\_\_\_\_ jours X 0,50 € = \_\_\_\_\_ €

DATE ET SIGNATURE DU DEMANDEUR :

### REPONSE APPORTEE A LA DEMANDE

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE

#### PRESCRIPTIONS :

- Signaler les travaux le jour et les éclairer la nuit.
- Afficher la présente autorisation sur le chantier.
- Nettoyer le domaine public à l'achèvement des travaux.
- Préserver le passage des piétons.
- Laisser libre l'écoulement des eaux pluviales dans le caniveau.
- Ne pas faire écouler les eaux de bétonnière ou de lavage dans le caniveau.
- Respecter le stationnement effectif dans la rue.
- La circulation devra être maintenue dans la rue.
- Avertir la police municipale 05.46.59.56.88 avant le début du chantier.

Saint Jean d'Angély, le

Le Maire Adjoint

Jean MOUTARDE